

Parc national des Calanques

Objectif 11: Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

[...]

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif XI

- **Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité**

L'information des visiteurs leur permet de prendre conscience de la richesse du patrimoine. De plus, une communication visant à sensibiliser les visiteurs sur la fragilité des espaces du coeur est mise en place de façon saisonnière afin de véhiculer des messages sur les « écogestes » (gestes respectueux de l'environnement). En utilisant notamment les réseaux propres aux usagers (fédérations, journaux internes, commerces et presse spécialisée...), via des actions de sensibilisation et des cartes adaptées, les écogestes concernent le risque d'incendie en milieu forestier en période estivale, l'importance de rester sur les sentiers balisés et de ne pas abandonner ses déchets...

Ils visent également, en mer, à inciter les usagers à mouiller prioritairement sur des zones peu sensibles (sable) ou privilégier des pratiques en dérives (pêche, plongée...) à chaque fois que cela est possible et à adopter les gestes ou équipements réduisant leurs impacts sur les fonds.

Des dispositifs de renfort estival du type « patrouilles estivales » ou « écogardes » sur les espaces terrestres et marins du coeur permettent de répondre à cet objectif auprès de tous les publics tout en garantissant le contact humain. Leur discours, en coordination avec les partenaires de l'Établissement public du Parc (offices de tourisme, service sociaux et de loisir des collectivités territoriales, encadrants des sports de nature et de loisirs, gestionnaires, restaurateurs...) s'appuie sur des outils de communication expliquant la richesse des patrimoines, les itinéraires et sites remarquables du coeur, les réglementations particulières, etc.

D'autres actions contribuent également à l'information et à la sensibilisation du public :

- des actions pédagogiques auprès des résidents des communes concernées pour valoriser le territoire et expliquer ses objectifs et ses actions ;
- des programmes pédagogiques, de sensibilisation et d'animation en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement et les services sociaux et de loisir des collectivités territoriales à terre et en mer ayant pour objectif la valorisation du territoire et le respect des patrimoines ;
- des lieux d'animation terrestre ou aquatique en proposant à la fois un encadrement et un accès libre pour faire découvrir les patrimoines.

Rôle de l'Établissement public

Parc national des Calanques

Informe, sensibilise, balise et met en place une signalétique adaptée
Expérimente la mise à disposition d'information par le biais de nouvelles technologies de l'information et de la communication

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent à l'effort de sensibilisation

Principaux autres partenaires à associer

BdR Tourisme et Offices de tourisme, associations d'éducation à l'environnement, propriétaires et gestionnaires, fédérations de sports de nature, professionnels du tourisme

La mesure partenariale 22 s'applique à tout le coeur

[...]

- **Mesure partenariale 28 : Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'Éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement**

Les personnels et les établissements de l'Éducation nationale sont les partenaires privilégiés de l'action éducative. La Région pour les lycées, les Départements pour les collèges et les communes pour les écoles primaires ont vocation à accompagner les actions éducatives et la mise en cohérence des principes du développement durable avec les infrastructures dont ils ont la charge.

Le Parc national s'appuie sur les structures d'éducation à l'environnement pour développer et/ou accompagner :

- des actions pédagogiques auprès des résidents des communes concernées pour valoriser le territoire et expliquer ses objectifs et ses actions ;
- des programmes pédagogiques, de sensibilisation et d'animation en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement à terre et en mer ayant pour objectif la valorisation du territoire et le respect des patrimoines ;
- des lieux d'animation terrestre ou aquatique en proposant à la fois un encadrement et un accès libre pour faire découvrir les patrimoines.

Ces outils peuvent être utilisés en dehors de la période scolaire au profit des structures sociales et de loisir.

Parc national des Calanques

Rôle de l'Établissement public

Organise les actions de valorisation du territoire
Met en place les modalités de concertation et de participation des acteurs

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent à l'accompagnement des actions éducatives

Principaux autres partenaires à associer

Établissements de l'éducation nationale,
Associations d'éducation à l'environnement.
Région

La mesure partenariale 28 s'applique à tout le coeur

- **Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives éco?citoyennes**

Certains partenariats sont mis en oeuvre avec les usagers au travers d'actions collectives notamment pour la médiatisation, l'acquisition de données scientifiques, la mise en valeur ou la restauration des patrimoines. Par exemple, les usagers de la mer et de la terre, co?organisent avec le Parc national des actions de ramassage des macro?déchets, de nettoyage des plages et des ports, de récupération de filets fantômes et de lignes de pêche abandonnées. La mise en valeur des espaces périurbains est initiée, avec l'aide du Parc national, par les associations et les usagers en faveur de la création ou de la réhabilitation des restanques et des jardins partagés.

Rôle de l'Établissement public

Organise et met en oeuvre certaines actions éco?citoyennes sur le territoire
Met en place les modalités de concertation et de participation des acteurs

Parc national des Calanques

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent aux actions éco?citoyennes

Principaux autres partenaires à associer

Tissu associatif local : Associations d'éducation à l'environnement, de médiation sociale, d'usagers, d'habitants...

La mesure partenariale 29 s'applique à tout le coeur

Page 96 de la Charte PNCaI

Référence ID de l'article : #2662

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 13:51